



> IMPORTATIONS PARALLELES: les importations parallèles sur le marché gris affaiblissent la recherche et menacent l'emploi	PAGE 4
> PROCEDURE D'ANNONCE DES SALAIRES: une «simplification administrative» qui suscite bien des questions	PAGE 5
> FINANCEMENT DES HOPITAUX: un peu moins de planification, un peu plus de concurrence, voilà ce qu'il faut	PAGE 7

EDITORIAL

Besoin de liberté d'entreprise

Une session spéciale aura lieu au début de mai. Le Conseil national y débatera de la privatisation de Swisscom. Toute



Rudolf Ramsauer, directeur

la question est de savoir si Swisscom sera compétitive ou non. A l'ère d'un marché des services de télécommunications libéralisé, une entreprise ne

peut jouer le jeu de la concurrence si elle est corsetée par l'Etat. La garantie du service universel que nous voulons tous n'a rien à voir avec les conditions de propriété. La loi exige le service universel et des concessionnaires privés peuvent très bien le fournir. Le statu quo n'est pas une option. Si nous voulons que Swisscom continue de prospérer à l'avenir, nous devons lui rendre sa liberté.



Imposition des entreprises II: le Conseil des Etats offre de la sécurité juridique aux PME.

Liquidation partielle indirecte: sécurité juridique améliorée

Le Conseil des Etats s'est penché sur la réforme de l'imposition des sociétés II. Régler rapidement la liquidation partielle indirecte contribuerait à la sécurité juridique.

Le Tribunal fédéral a considérablement étendu la théorie de «la liquidation partielle indirecte» dans un arrêt du 11 juin 2004 qui a fait couler beaucoup d'encre. Du fait de ce jugement, les ventes d'entreprises financées par des fonds de l'acheteur et amortis par les bénéficiaires futurs de l'entreprise ont des conséquences fiscales pour le vendeur. Le principe juridique de l'exonération fiscale des gains en capital privés s'en trouve considérablement restreint. L'Administration fédérale des contributions a repris cette décision controversée

dans un projet de circulaire. Les représentants des cantons, de l'économie et d'une grande partie des milieux politiques n'ont montré aucune compréhension pour ce projet.

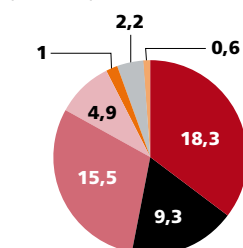
Faciliter les successions

Sous la pression du Parlement, le Conseil fédéral a proposé une révision de la réglementation. Cependant, celle-ci n'était pas convaincante, car elle restait étrangère à la pratique et équivalait à un impôt sur les gains de participation «light». Le Conseil des Etats s'est quant à lui pro-

noncé clairement en faveur d'une réglementation visant à éviter les abus, conformément à l'ancienne pratique. La réglementation prévoit que le produit de la vente d'une participation privée de 20% au capital-actions ou au capital social d'une société de capitaux ou d'une coopérative et son transfert dans la fortune commerciale d'une personne physique ou morale doit être imposé au titre de la liquidation partielle indirecte si, dans un délai de cinq ans suivant la vente à

STATISTIQUES

Coût de la santé publique 2004 (en mrd. fr.)



■ Hôpitaux
■ Institutions médico-sociales
■ Soins ambulatoires
■ Commerce de détail
■ Etat
■ Assureurs
■ Organisations sans but lucratif

Source: OFS, mars 2006

SUITE EN PAGE 2

SUITE DE LA PAGE 1

laquelle le vendeur aura activement participé, la substance non nécessaire à l'entreprise qui était déjà présente au moment de la vente est distribuée. Si le Conseil national approuve cette décision, la réglementation pourrait entrer en force au 1er janvier 2007.

Ce thème fiscal concerne de nombreuses successions et ventes d'entreprises, principalement des PME. Aussi l'économie salue-t-elle la solution du Conseil d'Etat, qui permet de lutter de manière ciblée contre les abus et crée enfin la sécurité juridique. Cependant, les taux de participation minimum fixés par le Conseil des Etats, 20 % – et 5 % pour la transposition – sont trop bas. Car seule une majorité des voix

«LE REGLEMENT PROPOSE CREE LA SECURITE JURIDIQUE»

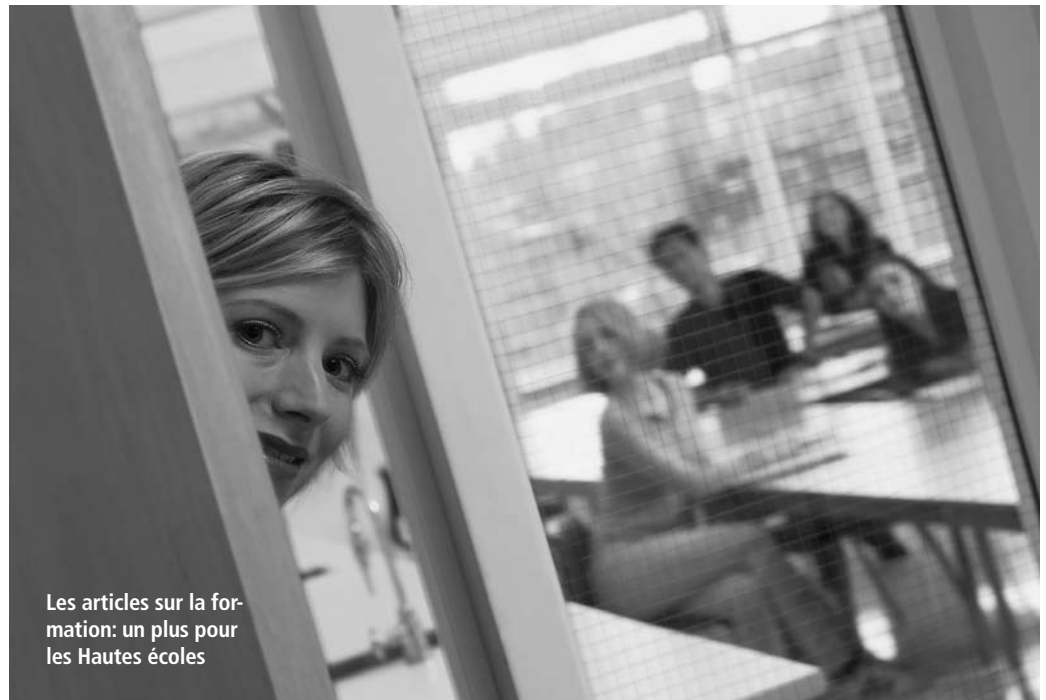
donne à l'actionnaire la possibilité d'influencer le comportement de distribution d'une société de capitaux. Il paraît approprié de fixer comme condition à la liquidation partielle indirecte et à la transposition une part des actions transférées de 50 % au minimum.

Réforme de l'imposition de la famille à traiter séparément

Une minorité du PDC a tenté en vain d'intégrer dans ce dossier des postulats fiscaux liés à la politique familiale. Le Conseil fédéral a assuré, devant le Conseil des Etats, qu'il présenterait un message concernant la discrimination fiscale des couples mariés d'ici à la session d'été. La minorité a alors retiré sa proposition. L'économie salue cette décision, estimant que l'imposition de la famille n'a aucun rapport avec la question très technique de la liquidation partielle indirecte. La réglementation indispensable de l'imposition de la famille doit être traitée parallèlement aux autres éléments de la réforme de l'imposition des entreprises. ■

Pour plus d'informations:

frank.marty@economiesuisse.ch



Les articles sur la formation: un plus pour les Hautes écoles

Paysage des Hautes Ecoles: une vision nationale

Les articles constitutionnels sur la formation offrent aux Hautes écoles un cadre précis. La Confédération et les cantons les dirigeront en commun, dans une perspective nationale.

Chaque semaine, on peut lire dans les grands magazines internationaux des offres d'emploi pour des postes de professeurs d'université. On y trouve également des annonces pour attirer des étudiants dans des formations supérieures. Les universités suisses, même petites, recrutent aussi par ce moyen. Professeurs, chercheurs et étudiants se déplacent en effet toujours plus volontiers à travers le monde pour trouver l'établissement qui leur conviendra le mieux. La concurrence entre universités est devenue mondiale. Dans ce contexte, la place des universités suisses est encore bonne. Mais nous devons mériter notre position. Pour un pays dépourvu de matières premières, l'enjeu est vital. C'est grâce à une recherche et une formation d'excellence que nos entreprises peuvent développer l'innovation et les technologies de pointe. Nous pouvons ainsi assurer un niveau de vie, des salaires et des standards sociaux très élevés.

Vers une stratégie nationale

Par ailleurs, les moyens financiers n'étant pas illimités, il nous faut investir avec discernement, opérer les bons choix et éviter la politique irréaliste de l'arrosoir. Pour réussir ce pari audacieux, et ambitieux, nous avons à l'évidence besoin d'une stratégie universitaire nationale.

Le 21 mai, le peuple et les cantons voteront sur les nouveaux articles constitutionnels sur la formation.

Le nouvel article 63a sur les Hautes écoles (qui concerne les EPF, les universités et les HES) instaure des organes de pilotage communs, composés de représentants de la Confédération et des cantons, qui auront un pouvoir décisionnel.

La réforme met aussi en place un système d'assurance-qualité afin de mesurer les performances des Hautes écoles.

La Confédération reçoit par ailleurs la compétence subsidiaire de légiférer si les cantons ne parviennent pas à harmoniser leurs politiques sur la défini-

tion des niveaux d'enseignement, les conditions régissant le passage d'un niveau de formation à l'autre, les principes régissant la formation continue et la reconnaissance mutuelle des institutions et des diplômes.

Enfin, la Confédération pourra, pour plus de transparence et d'efficacité, lier son soutien financier à des principes de financement uniformisés. Les subventions pourront également être subordonnées à une répartition des tâches entre Hautes écoles dans les domaines très coûteux, afin d'éviter une dispersion des ressources.

Le contexte international de la formation supérieure évoluée, la Suisse doit donc entreprendre les réformes nécessaires pour relever ce défi avec succès. Les nouveaux articles constitutionnels constituent un compromis acceptable. Ils méritent d'être soutenus le 21 mai. ■

Pour plus d'informations:

damien.cottier@economiesuisse.ch

Vastes redistributions du haut vers le bas!

La fiscalité induit une considérable redistribution des richesses entre les classes de revenus. Dans le cas de l'IFD par exemple, 10% des contribuables génèrent 70% des recettes.

La solidarité liant les classes de revenu et de fortune résulte de deux éléments: d'une part, certaines prestations publiques et sociales sont destinées à profiter davantage aux classes de revenus les plus modestes, en principe de manière ciblée. Il s'agit d'un très long catalogue de mesures d'aides financières (prestations complémentaires AVS et AI, aides au logement, réductions de primes d'assurance maladie). D'autre part, les prélèvements obligatoires, aussi bien au niveau des impôts directs que de certaines assurances sociales, grèvent plus particulièrement les couches plus aisées de la population. Cette ponction plus importante prend parfois des proportions considérables et s'accroît de manière disproportionnée lorsque le système fiscal est aménagé de manière progressive. De surcroît, certains impôts spécifiques, tels que l'impôt sur la fortune, les droits de timbre, l'impôt sur les gains immobiliers, grèvent plus lourdement le patrimoine des couches aisées.

... par l'impôt fédéral direct

L'impôt fédéral direct (IFD) prélevé sur le revenu des personnes physiques et qui compte pour près de 15% des recettes fiscales fédérales illustre particulièrement bien la solidarité liant les classes de revenus. Tout d'abord, les statistiques montrent que près de 24% des contribuables n'ont pas à s'acquitter de l'IFD, faute de revenu suffisant. A l'opposé, le 10% des contribuables aux revenus les plus élevés contribue pour plus de 70% aux recettes, contre seulement 4% pour le 50% des contribuables aux revenus les plus bas (cf. graphique). La répartition inégale du fardeau de l'IFD conduit à

une importante redistribution. Si, par référence, pour mesurer l'effet de solidarité, tous les contribuables avaient à s'acquitter d'une charge d'impôt égale au niveau de l'IFD, il apparaît que les revenus supérieurs à 100'000 francs ont fourni en 2001 un effort considérable de solidarité sociale à hauteur de 3,7 mrd de francs.

... et par les impôts cantonaux et communaux

Au niveau des impôts cantonaux et communaux, on observe en règle générale les mêmes mécanismes de solidarité collective.

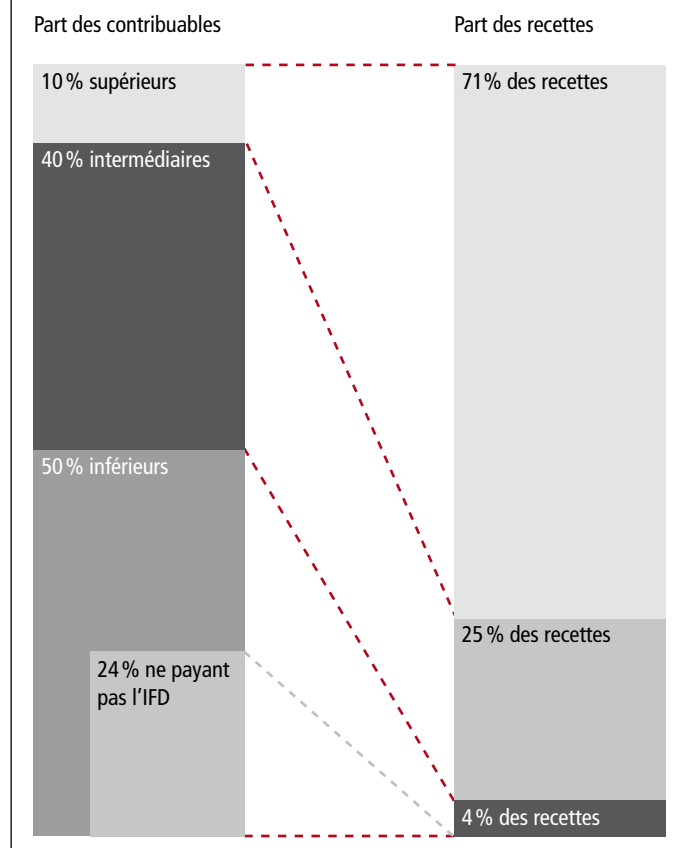
Ainsi par exemple dans le canton de Vaud, le 20% des contribuables aux revenus les plus bas ne contribuent qu'à 0.8% des recettes cantonales provenant de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, alors que le seul 2% des contribuables aux revenus les plus élevés fournissent 24% du produit de ces mêmes impôts. En d'autres termes, l'Etat providence ne pourrait plus être financé sans les contributions de ces très hauts revenus. ■

Pour plus d'informations:

jan.perret-gentil@economiesuisse.ch

PROVENANCE DES RECETTES DE L'IMPÔT FÉDÉRAL DIRECT PAR TRANCHES DE REVENU IMPOSABLE

Personnes physiques, en %, 1997/1998



Source : AFC, Statistique relative à l'impôt fédéral direct, personnes physiques

LA COLONNE DE BRUXELLES

Compréhension croissante à Bruxelles pour la voie bilatérale

Le «Centre for European Policy Studies» – un think tank très en vue sur la place de Bruxelles – vient de présenter les résultats très attendus d'une étude qu'elle a réalisée en collaboration avec l'Institut européen de l'Université de Zurich, sur les relations contractuelles actuelles et futures de la Suisse et de l'UE. C'est la première fois qu'un travail de cette ampleur sur ce sujet était piloté depuis la capitale européenne. Pour ce faire, les auteurs ont consulté de très nombreux acteurs et experts, aussi bien du côté suisse que communautaire. Les conclusions de



Florent Roudit, délégué à Bruxelles

cette étude confortent solidement l'option de la voie bilatérale comme la seule praticable dans le contexte qui prévaut. En particulier parce qu'elle jouit d'une grande légitimité démocratique. Mais aussi parce qu'elle est la plus à même de tenir compte de manière appropriée des spécificités de la Suisse.

Etat des relations jugé satisfaisant

Si la Commission européenne garde l'adhésion de la Suisse comme un objectif souhaitable à terme, dans les faits, ses représentants se montrent satisfaits de l'état général des relations entre la Suisse et l'UE dans les domaines couverts par les accords bilatéraux I et II. Quand bien même la gestion concrète des accords s'avère complexe et mériterait à leurs yeux d'être simplifiée, les textes en vigueur fonctionnent bien dans leur ensemble. Dans un avenir immédiat, la priorité sera la mise en oeuvre de tous ces accords. ■

Pour plus d'informations:

florent.roudit@economiesuisse.ch

Le temps du pétrole bon marché est révolu

Les observateurs ne sont pas les seuls à affirmer que le temps du pétrole bon marché est révolu. Le président de l'OPEP estime aussi que le prix de 60 dollars le baril est correct.

Actuellement, les consommateurs qui font le plein de leur citerne ont conscience que le prix du litre de mazout a augmenté de 30 à 40 centimes depuis deux ans. Pour les immeubles et les logements en location, les décomptes de chauffage vont aussi peser lourd cette année. Il n'est donc pas étonnant que l'on attache plus d'importance à la question du chauffage dans les nouvelles constructions et en matière d'assainissement des bâtiments. Plus il apparaît que le prix du pétrole restera élevé, plus le marché réagit. Car en fin de compte, ce qui compte, ce n'est pas le mazout, mais la chaleur. Et il est possible de la produire à meilleur coût grâce à l'isolation thermique et aux techniques modernes.

Le marché décidera

Moins de CO₂ dans l'atmosphère



Le prix élevé des produits pétroliers facilite la réalisation des objectifs de Kyoto.

réjouirait le climat. Une évolution dans ce sens favoriserait aussi notre politique nationale, puisqu'il serait plus facile d'atteindre les objectifs de Kyoto. Et pourtant, ceux qui ont suivi les débats de la dernière session de printemps au Conseil national arrivent à une autre conclusion. Le paradoxe tient dans le fait que

le Parlement veut aussi tirer parti des mécanismes du marché, mais avec la bénédiction du politique. L'ère du pétrole bon marché est révolue : c'est le marché qui dictera les prix, malgré la politique. ■

Pour plus d'informations:
urs.naef@economiesuisse.ch

Brevets: une protection à soigner

Les importations parallèles de produits brevetés menacent la recherche suisse sans apporter de gains de prospérité.

À la fin mars, le Comité d'économiesuisse a réaffirmé sa position à l'égard des importations parallèles. Le droit des brevets protège les inventions et les investissements dans la recherche. La protection conférée par un brevet, tout comme l'exercice des droits liés, peuvent varier d'un pays à l'autre. C'est la raison pour laquelle les pays industrialisés n'admettent pas les importations en provenance d'un autre espace juridique. Des études montrent que ces importations ne font guère baisser les prix, du fait que les importateurs du marché gris ne répercutent généralement pas leur gain sur les consommateurs. Ces importations affaiblissent la Suisse en tant que place économique et



Les importations parallèles sur le marché gris affaiblissent la recherche et menacent la croissance et l'emploi.

menacent, par conséquent, des emplois et la croissance. C'est par le droit de la concurrence qu'il faut prévenir d'éventuels abus.

Soutien à la proposition du Conseil fédéral

Une réglementation régionale est possible uniquement au sein d'un même espace juridique avec la garantie d'une exécution uniforme du droit et sur une base de

réciprocité. Cette condition est satisfaite au sein de l'UE, mais pas dans ses relations avec des Etats tiers (comme la Suisse). Par conséquent, il convient de soutenir la proposition du Conseil fédéral dans le cadre de la loi sur les brevets. ■

Pour toute information complémentaire:
thomas.pletscher@economiesuisse.ch

PRIORITÉS DE NOS MEMBRES

VISCOM – LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE L'INDUSTRIE GRAPHIQUE

Fondée en 1869 sous le nom d'Association suisse des maîtres-imprimeurs, Viscom, l'Association suisse pour la communication visuelle, est devenue la principale association patronale de l'industrie graphique. Viscom compte aujourd'hui 900 membres. Elle regroupe des imprimeries traditionnelles, des entreprises de prépresse, des graphistes, des agences de communication, de publicité, des sociétés spécialisées dans les nouveaux médias et des relieurs.

■ L'engagement dans les domaines de la politique économique et de la politique patronale est déterminante pour représenter efficacement les intérêts des membres. Ce n'est que par le dialogue avec les partenaires sociaux qu'il est possible de résoudre les problèmes actuels et futurs de la branche. C'est la raison pour laquelle Viscom propose une plateforme d'information, participe à l'élaboration de la législation et évalue ses éventuelles conséquences sur la branche.

■ Disposant d'une forte présence régionale dans toute la Suisse, l'association propose des produits et des services spécifiques aux entreprises de toute taille ; outre le siège à Zurich, elle possède des bureaux régionaux à Bâle, Bellinzona, Berne et Lausanne. Comme la structure du marché et la concurrence évoluent en permanence, Viscom effectue également un travail de fonds dans le domaine de l'économie d'entreprise et soutient la recherche en faveur de la branche.

■ Viscom contribue à façonner la politique de formation. Les entreprises formant des jeunes bénéficient de soutiens via de nombreux services gratuits, comme des cours d'introduction pour les apprentis. L'activité dans le domaine de la formation met l'accent sur l'évolution technologique afin d'assurer l'avenir des professions dans le domaine du graphisme.

Le principal instrument de communication de Viscom est sa publication bimensuelle intitulée « viscom print + communication ». Ce magazine présente les évolutions techniques et celles de la branche et informe sur les entreprises.

Pour toute information complémentaire:
www.viscom.ch



Des simplifications administratives dans le transfert de données salariales sont souhaitables.

Communication unifiée des salaires: nombreuses questions

A l'initiative d'économiesuisse, les milieux économiques prendront position sur le projet de «Procédure unifiée de communication des salaires (PUCS)» et transmettront leurs conclusions.

La Suva a lancé le projet en 2002. Il a pour but de simplifier les démarches administratives liées à la transmission des données salariales aux assurances sociales et aux autorités.

Simplifier, un but louable...

Jusqu'ici, les entreprises devaient fournir les données salariales destinées aux assurances sociales et aux autorités sous des formes différentes. Cela leur coûtait du temps et de l'argent. La PUCS doit permettre de standardiser les données salariales et de les transmettre par voie électronique. Les formulaires papier disparaîtraient. La PUCS connaît deux types de transmission des données: une procédure de transfert direct par voie électronique aux différents organes (eAVS) et une autre, adoptée par la Suva, qui filtre les données au moyen d'un «distributeur» central et les fait parvenir automatiquement à leurs destinataires.

...mais aussi des points critiques

Au début de mars, économie-

suisse a organisé une séance d'information sur la PUCS dans le cadre d'une consultation interne. Il est ressorti des discussions et d'une évaluation provisoire que, si la simplification administrative est bienvenue, le modèle suscitait aussi d'importantes réserves:

- «Distributeur unique»: la possibilité offerte par les caisses de compensation d'une transmission des données sans papier est bien accueillie. En revanche, le modèle de «distributeur» unique envisagé par la Suva engendre le scepticisme et soulève la question du risque d'abus, du monopole sur les données octroyé à la Suva et de la surveillance et de l'entretien de l'infrastructure.

- Caractère facultatif: la question se pose de savoir si l'on introduira tôt ou tard de nouveaux systèmes obligatoires de décomptes de salaires et si les entreprises qui travaillent sans procédure unifiée de communication des salaires devront assumer d'éventuels coûts.

- Echange de données avec les administrations fiscales: la pos-

sibilité que les données salariales soient aussi transmises automatiquement aux administrations fiscales se heurte à de vives critiques. Elle viderait de sa substance le principe de la déclaration individuelle. L'employeur se muerait alors en bras armé du fisc.

- Risque politique: on ignore jusqu'ici le défi que représente l'aspect communication du projet (politique et population).

- Sécurité et protection des données: la protection des données doit pouvoir être garantie sans faille. Les possibilités d'accès doivent être strictement réglementées et limitées.

économiesuisse prendra prochainement position de manière définitive, dans la mesure du possible avec des organisations proches, et approchera la Suva et les autorités. Mais une chose est claire: des corrections sont encore nécessaires pour que le projet devienne acceptable. ■

Informations complémentaires: brigitte.lengwiler@economiesuisse.ch

Présidence

Election d'Andreas Schmid

Lors de sa séance du 27 mars, le Comité a élu M. Andreas Schmid à la présidence de la Fédération des entreprises suisses. M. Schmid est président du Conseil d'administration de Kuoni Voyages Holding SA et membre du Comité directeur d'économiesuisse. Il succédera à Ueli Forster lors de la Journée de l'économie du 1er septembre prochain.

ICC SWITZERLAND

ICC Events

Business Briefing

Location Switzerland and Fiscal Policy

ICC Switzerland a organisé le 7 mars dernier à l'Hôtel Bellevue à Berne, conjointement avec la Swiss American Chamber of Commerce, un Business Briefing avec le conseiller fédéral Joseph Deiss. Celui-ci a souligné l'importance de la politique fiscale pour la place économique suisse. Il s'est exprimé notamment en faveur de la concurrence fiscale. Une discussion animée a suivi son discours.

Standing Group de ICC à Zurich



Du 8 au 10 mars 2006, ICC Switzerland a accueilli le Standing Group de ICC à l'Hôtel Uto Kulm à Uetliberg. Le Standing Group réunit les Secrétaires généraux des plus grands Comités nationaux et les responsables du Secrétariat international de ICC. A cette occasion, les discussions ont porté sur la place de ICC dans l'environnement économique mondial et sur sa stratégie future, ainsi que sur l'influence de son réseau mondial de Comités nationaux. En invitant le Standing Group en Suisse, ICC Switzerland a pu marquer sa présence au sein de l'organisation mondiale des affaires. ■

Pour plus d'informations:

www.icc-switzerland.ch



Marc Käppeli et
Markus Blaser



Un torréfacteur de 1957 et «Côte d'azur», la dernière création de blaser Café.



Un monde passionnant de saveurs

L'entreprise familiale Blaser, une PME bernoise, s'est entièrement consacrée au café: alors que Blaser Trading AG s'occupe de commerce, Blaser Café AG est spécialisée dans la torréfaction.

Non, je n'ai pas encore appris le chinois», sourit Marc Käppeli d'un air entendu. Mais peut-être le jeune chef de Blaser Café AG n'échappera-t-il pas à cette démarche dans un proche avenir. Car depuis peu, les mélanges de café de Blaser viennent enrichir l'assortiment de l'entreprise chinoise SwissCoffeer. Jusqu'ici, les Chinois buvaient principalement du thé. SwissCoffeer va changer cette habitude. «Nous leur avons livré quatre tonnes de café à ce jour», précise M. Käppeli. En ce moment, le principal marché étranger de Blaser Café est l'Ukraine. «Grâce à des contacts personnels, nous avons pu établir des relations sur la durée avec un homme d'affaires suisse émigré qui a créé sa propre chaîne de cafés-confiseries.

La Suisse, principal client

Blaser Café écoule 20 pour cent de ses produits à l'étranger. 60 pour cent sont destinés au secteur interne de la restauration (restaurants, hôtels, bars, hôpitaux, entreprises de catering, cantines). Les trains «City-Night»

ou les compagnies aériennes comme Swiss sont d'autres canaux de vente. Les sacs de jute remplis de grains de café s'empilent dans les entrepôts de l'entreprise. Ils proviennent de diverses régions d'Amérique centrale et

«L'UKRAINE, PRINCIPAL MARCHÉ ÉTRANGER ACTUEL»

du sud, d'Afrique, d'Inde et d'Asie. Il est ainsi possible de produire en permanence des cafés aux arômes différenciés. «Et pour les commandes rapides, nous sommes également bien équipés», souligne M. Käppeli. Nous participons même aux mesures prises en cas de catastrophe: l'entreprise, fondée en 1922, gère pour la Confédération un stock obligatoire de café. «Les différents mélanges sont torréfiés dans nos propres machines, puis emballés hermétiquement. Nous produisons même les emballages spéciaux (café filtre ou portions)». En outre, Blaser Café distribue aussi l'assortiment complet de thés de la marque Crownings d'Appenzell.

Négoce international

L'entreprise familiale, organisée en holding et occupant au total 60 personnes, comprend outre Blaser Café AG, la société Blaser Trading AG, qui négocie le café sur le plan international. «En lien direct avec les bourses de Londres et de New York ainsi qu'avec notre propre équipe de négociants à Miami, nous sommes responsables aussi bien de Blaser Café que de l'acquisition, de l'importation et du

transport de grains de café pour des clients externes. Nous ne sommes qu'un petit acteur», affirme le CEO Markus Blaser (et oncle de Marc Käppeli). «La Suisse a toutefois une longue tradition dans le secteur du café. Aujourd'hui, 80 % environ du commerce mondial de cette matière première passe par notre pays.» A l'enseigne des liens qui unissent la Suisse et le café, Blaser Café co-organisera à Berne du 19 au 21 mai l'exposition et la conférence internationale «World-Of-Coffee». ■

Informations supplémentaires:

www.blaser-cafe.ch

www.blaser-trading.ch

TROIS SOUHAITS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

1 DROITS DE DOUANE

L'harmonisation des droits de douane, par exemple sur le café à l'intérieur de l'Europe ou entre la Suisse et l'UE, faciliterait massivement les relations commerciales. Les PME verraient ainsi la fin d'énormes charges administratives inutiles.

2 IMPÔTS

En tant qu'entreprise bernoise, nous souhaitons une politique fiscale cantonale plus amène à l'égard de l'économie ou la diminu-

tion des grands écarts que l'on observe actuellement entre cantons en matière de fiscalité.

3 PROMOTION

Les offices cantonaux de la promotion économique ne devraient pas se soucier uniquement des nouvelles entreprises constituées dans le pays et de celles venues de l'étranger; ils devraient aussi avoir l'oreille ouverte pour des entreprises suisses établies depuis de longues années.

Financement des hôpitaux: du courage!

Au lieu d'étendre la planification hospitalière, la Suisse doit renforcer la concurrence.

Dans l'idée de maîtriser les coûts, le Conseil des Etats a décidé ce printemps d'étendre la planification hospitalière aux personnes disposant d'une assurance maladie complémentaire. Les hôpitaux privés et publics assurant un mandat de prestations seraient, certes, traités de manière identique, mais l'accès non discriminatoire aux mandats de prestations et aux listes d'hôpitaux n'est pas garanti. Au contraire, les dix ans de planification écoulés montrent que les cantons ont utilisé ces instruments pour protéger leurs hôpitaux. Plutôt que de fermer des

établissements, on a supprimé des lits, ce qui n'a permis de réduire ni les coûts de personnel ni les coûts totaux. La densité de lits et la durée d'hospitalisation restent très élevées. L'esprit de clocher a empêché une spécialisation des établissements. En outre les hôpitaux n'ont pu bénéficier des effets d'échelle qui en auraient résulté, tant en matière d'efficacité que de qualité.

Renforcer la concurrence

Pour garantir la compétitivité et la qualité il faut, outre l'introduction de forfaits par cas, imposer la publication de données relatives



Plus de concurrence sur la qualité et les prestations serait bienvenue.

à la gestion et à la performance médicale des hôpitaux. De plus, les cantons doivent au moins attribuer leurs mandats de prestations dans le cadre d'un appel

d'offre transparent et ouvert à tous les établissements.

Pour plus d'informations:
stefan.brupbacher@economiesuisse.ch

IMPRESSUM

Editeur: economiesuisse, Fédération des entreprises suisses; **Rédacteur responsable:** Vincent Simon; **Adresse:** Carrefour de Rive 1, CP 3684, 1211 Genève 3; **Tél.** 022 786 66 81, **Fax** 022 786 64 50; **E-Mail:** vincent.simon@economiesuisse.ch; **Web:** www.economiesuisse.ch **Modifications d'adresses:** chantal.bolle@economiesuisse.ch; **Fréquence de parution:** 10 x par an; **Réalisation:** Layout88 GmbH, 8008 Zürich; **Impression:** Imprimerie du Démocrate, Delémont

COMMANDE DE DOCUMENTATION (compléter et faxer au 022 786 64 50)

- | | | |
|---|---|---|
| <p><input type="checkbox"/> newsletter
Destinée aux dirigeants et aux cadres de l'économie, aux médias et au monde politique. Mensuelle, gratuite.</p> <p><input type="checkbox"/> Courriel hebdomadaire
Informations hebdomadaires par courrier électronique, gratuit.</p> <p><input type="checkbox"/> Portrait d'economiesuisse
Domaines d'activités, prestations et objectifs de la Fédération des entreprises suisses, gratuit..</p> <p><input type="checkbox"/> «dossierpolitique»
Informations hebdomadaires (envoi par courrier, même contenu que le courriel). Gratuit.</p> <p><input type="checkbox"/> Swiss Code of Best Practice
Corporate Governance, en français, anglais, allemand. Gratuit.</p> | <p><input type="checkbox"/> Politique suisse de formation, de recherche et de technologie.
Perspectives à l'horizon 2007. Gratuit.</p> <p><input type="checkbox"/> Concept fiscal
Propositions de l'économie en vue du renouvellement du régime financier; 32 pages, Fr. 10.–.</p> <p><input type="checkbox"/> Le gouvernement d'entreprise en Suisse
Rapport du prof. Karl Hofstetter. Existe en français, allemand, anglais, Fr. 40.– + TVA et port.</p> <p><input type="checkbox"/> Dynamique fiscale et concurrence internationale.
Disponible en français et en allemand. Fr. 40.– + TVA et port. Téléchargeable gratuitement sur www.economiesuisse.ch/f</p> | <p><input type="checkbox"/> Marché postal: saisir les opportunités de croissance
Prise de position en faveur de l'ouverture complète du marché postal suisse (mars 2006). Brochure gratuite. Téléchargeable sur notre site Internet.</p> <p><input type="checkbox"/> Politique européenne: le pragmatisme, garant du succès
Prise de position sur la politique européenne de la Suisse (février 2006). Brochure gratuite. Téléchargeable sur notre site Internet.</p> <p><input type="checkbox"/> Concept des dépenses
Contribution de l'économie au débat sur les finances publiques Fr. 30.– + TVA et port. Téléchargeable gratuitement sur www.economiesuisse.ch/f</p> |
|---|---|---|

COMMANDE MODIFICATION

NOM	ENTREPRISE
PRÉNOM	RUE
FONCTION	N° POSTAL / LIEU
E-MAIL	

CONSULTATIONS

15 avril 2006

Vision et thèses sur la nouvelle réglementation de la prévention et de la promotion de la santé en Suisse.

contact: stefan.brupbacher@economiesuisse.ch

28 avril 2006

Révision du droit de la société anonyme et du droit comptable dans le code des obligations.

contact: thomas.pletscher@economiesuisse.ch oder urs.furrer@economiesuisse.ch

15 mai 2006

Article constitutionnel et loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain.

contact: stefan.brupbacher@economiesuisse.ch

13 juin 2006

Ordonnance de Swissmedic sur l'autorisation simplifiée des préparations à base d'allergènes (ordonnance sur les allergènes).

contact: stefan.brupbacher@economiesuisse.ch

Les Membres souhaitant participer à une consultation peuvent demander le matériel à economiesuisse.